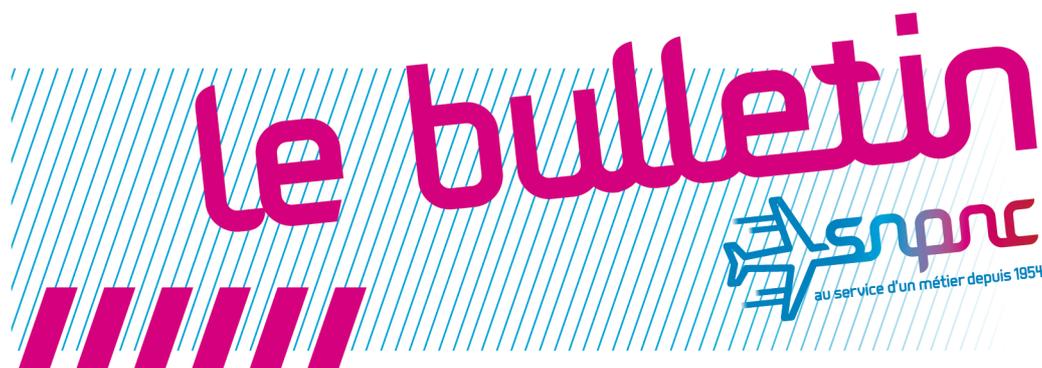


Syndicat National
du Personnel Navigant
de Cabine

Le Dôme – BAT 1
1, rue de la Haye — BP
18939
95732 ROISSY CDG CEDEX

snpnc@snpnc.org
01 49 19 58 18



////////////////////

À TOUS PNC Transavia// BS.12-10-063-TO

////////////////////////////////////

A charge de revanche ?

Dans le cadre du plan Transform 2015 que la Direction d'Air France met en œuvre au sein du Groupe, il est prévu que Transavia France prenne un place de plus en plus importante. Si l'on en croit les prévisions, de 8 avions exploités aujourd'hui, nous devrions à terme développer suffisamment d'activité pour 22 avions.

Si Transform 2015 n'avait pas été décidé, la flotte de notre Compagnie aurait probablement augmenté beaucoup plus lentement et serait, dans tous les cas, restée bridée à 14 appareils conformément aux accords passés entre la Direction d'Air France et ses pilotes.

Si la mise en œuvre du plan Transform 2015 au sein du Groupe représente une opportunité de développement inattendue pour Transavia, il n'en va pas de même pour Air France. L'activité de la Compagnie tricolore va stagner, voire diminuer. Et comme Transform 2015 s'accompagne d'une hausse de la productivité pour ses personnels, la première conséquence sociale du plan est de provoquer un sureffectif parmi le personnel d'Air France.

Nous savons tous que pour « éponger » ce sureffectif, Air France va procéder à un plan de départs volontaires (PDV) de plus de 5000 salariés sol. Mais, à ce stade, demeurent deux inconnues : ce chiffre est-il suffisant et y aura-t-il seulement assez de volontaires pour y parvenir ?

Par ailleurs, il existe une catégorie particulière de salariés sol à Air France. Titulaires du CFS, ils attendent de bénéficier d'un accord appelé « passerelle » qui permet, en fonction des besoins le passage de PS à PN au sein d'Air France. A ce jour, 150 salariés se trouvent dans cette situation d'attente majoritairement pour devenir PNC. Il est clair, vu les perspectives, que leur intégration au sein du PNC d'Air France est désormais compromise.

Mercredi 25 octobre, la Direction de Transavia nous a informés que le 15 novembre 2012, devait se tenir une réunion avec la Direction d'Air France pour discuter du reclassement de ces 150 salariés au sein du PNC de Transavia.

En nous livrant cette confidence, la Direction souhaitait clairement connaître notre position sur ce sujet. Toutefois, elle n'a pas été en mesure de répondre à toutes nos questions : s'agirait-il d'un détachement temporaire ou d'une arrivée définitive ? S'inscriraient-ils dans notre grille de salaire et avec quelle ancienneté ? Garderaient-ils le bénéfice des facilités de transport ou autres ?

Quoiqu'il en soit, la position du SNPNC est simple et très claire : l'arrivée éventuelle de salariés d'Air France au sein de Transavia ne peut se faire au détriment de la titularisation des nombreux CDS PNC de Transavia qui ont participé au développement de notre compagnie depuis des mois, voire des années au fil de leurs contrats !

Entendons-nous bien : le SNPNC ne refuse pas dogmatiquement l'arrivée de futurs PNC venant d'Air France. A cela deux raisons :

1. Si le verrou des 14 avions avait été maintenu, Air France aurait sans doute conservé en propre les besoins en PNC et n'envisagerait pas aujourd'hui le transfert de personnels vers Transavia ;
2. Au cours de ses quatre premières années d'existence, notre Compagnie a été renflouée financièrement par la maison mère, et, à ce titre, Air France se donne le droit de réaffecter son sureffectif à Transavia.

Mais, leur arrivée ne peut se faire n'importe comment. Pour le SNPNC, il est hors de question que l'accélération du développement de Transavia se fasse sur le dos des CDS qui ont contribué eux aussi à l'essor de notre Compagnie.

En concertation avec la section Air France du SNPNC, vos délégués rappelleront autant que de besoin l'existence des CDS de Transavia qui attendent depuis, parfois, des années leur intégration dans notre Compagnie. Nous avons d'ores et déjà demandé rendez-vous à la Direction d'Air France afin d'aborder le sujet sérieusement.

En tout état de cause, si les Directions de Transavia et Air France entendent intégrer ces 150 salariés, il faudra compter avec les délégués SNPNC pour trouver un accord afin qu'un maximum de nos CDS soient titularisés.

A SUIVRE...

ENSEMBLE, PENSER ET DÉFENDRE NOTRE MÉTIER !
J'ADHÈRE en 1mn sur www.snpnc.org ou je remplis le coupon.

NOM : _____

PRÉNOM : _____

COMPAGNIE : _____

E-MAIL : _____

TELEPHONE : _____

HOT / STW

C/C